

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **VINGT-QUATRE JUIN à 18 Heures**,

Le Conseil municipal de la Ville de **LAMBERSART**, légalement convoqué le 18 Juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BOUCHE**, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. **BOUCHE** Nicolas, Maire ; M. **BERTIN** Pierre, Mme **GERBER** Héroïse, M. **PIERROT** Antoine, Mme **LEROY-LAIDEBEUR** Barbara, M. **LEMTIRI** Kacem, Mme **DEWAS** Sabine, M. **BURLION** Nicolas, Mme **LUCOT** Pascale, M. **LAOUTID** Fouad, Mmes **XAVIER** Julie, **COUSIN** Chantal, M. **HUBERT** Thomas, Adjoint ; M. **BLANQUART** David, Mmes **CACHEUX** Martine, **DOUTRIAUX** Céline, **RAMON** Anne, M. **VASSEUR** Quentin, Mme **PILLA** Claire, MM. **LEKIEFFRE** Guillaume, **LEMBREZ** Bertin, **DE RYCKE** Xavier, Mme **VANLEMMENS** Laurence ; M. **FRAPPART** Laurent, Mme **FARBOS** Nathalie, MM. **KINGET** François, **LEOSZEWSKI** Patrick, Mme **DOLIGNON** Valérie, M. **JIMENEZ** Franck ; M. **SCHMITT** François ; M. **GUNS** Gontran, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales* :

M. **MAGDELAINE** Emmanuel, Adjoint au Maire [pouvoir à Mme **DEWAS** Sabine] ;

Mme **NISOLLE** Christine, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à M. **LEKIEFFRE** Guillaume] ;

M. **BOISSE** Julien, Conseiller municipal délégué [pouvoir à M. **SCHMITT** François].

ÉTAIT ABSENT ET EXCUSÉ :

M. **MOUKRIM** Yassir, Conseiller municipal délégué.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. **VASSEUR** Quentin.

O B J E T

N°10

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES – POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT,
LOGEMENT

CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS – FINANCEMENT COMMUNAL

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Considérant la délibération de la Métropole Européenne de Lille en date du 18 avril 2024 entérinant le contrat de ville et des solidarités métropolitain ;

Considérant la délibération du 27 juin 2024 approuvant la contribution locale au titre du contrat de ville et des solidarités ;

Considérant les enjeux du contrat de ville et des solidarités et compte tenu des enjeux locaux retenus, à savoir :

- favoriser les chances de réussite éducative et scolaire pour tous,
- œuvrer pour le vivre ensemble, grâce à un engagement de chacun,
- créer les opportunités d'une transition écologique et sociale, juste et désirable,
- agir pour la Santé, état de complet bien-être physique, mental et social.

La Commune s'engage de nouveau à contribuer aux actions proposées par les opérateurs œuvrant dans le cadre de la politique de la ville et ayant déposé un dossier dans le cadre de la programmation 2026, à plusieurs niveaux :

.en soutenant les actions portées par le Centre Social Lino Ventura en matière de Politique de la Ville à hauteur de 14 747 €. Ces actions couvrent des domaines variés : l'action « Nos quartiers d'été » à hauteur de 4 400 € qui vise à organiser plusieurs temps forts durant l'été, le projet Séjour jeunes pour 3 700 €, un projet tout public « Lino Bien Être » pour 1 895 €, un projet axé sur le numérique pour les jeunes 11/17 ans « Citoyens numériques » pour 2 072 € et enfin « Oxy Zen », un projet axé sur les compétences psychosociales de jeunes en lien avec des activités culturelles et sportives pour 2 680 €.

.en soutenant les actions développées par le Café des parents (CCAS) en lien avec le groupe scolaire Bettignies-Perrault et l'Éducation Nationale en matière de réussite éducative (5 375 € pour les actions et 39 195 € pour l'ingénierie, soit un montant total de 44 570 € pour le Programme de Réussite Éducative) et au titre du contrat de ville pour un montant de 3 075 €.

- la Commune s'est également engagée dans le programme OPUS II pour lequel elle a été retenue par la Métropole Européenne de Lille. Initié par l'Orchestre Nationale de Lille, ce programme consiste en la création d'un orchestre symphonique d'enfants de 7 à 9 ans résidant dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville et n'ayant jamais accédé à une institution musicale. Ce projet se déroule sur 3 années scolaires à compter de la rentrée de septembre 2025 en partenariat avec l'école de musique et avec l'accompagnement du FCP par l'intermédiaire de son médiateur social. Dix enfants ont rejoint l'orchestre et bénéficient de 2 ateliers hebdomadaires d'1h30 et se retrouvent avec les autres groupes d'enfants de la Métropole 5 fois par an pour une journée de stage, ainsi que pour un concert de fin d'année. Une subvention annuelle de 6 000 € est sollicitée par l'Orchestre National de Lille.
- enfin, la Commune a déposé un dossier « Prévenir c'est anticiper », projet qui a émergé à l'été 2025 dans le cadre de « Vacances pour Tous ». Au travers du prétexte d'une activité physique, ce projet vise à prévenir les conduites à risques et les violences chez les jeunes de 10 à 25 ans. Il s'appuie sur la pratique du sport, notamment le Grappling et le MMA comme outil éducatif pour développer les compétences psychosociales et favoriser l'estime de soi, la gestion des émotions et le respect des règles. La ville sollicite les financements de l'État à hauteur de 6 200 € pour ce projet.

Par ailleurs, la Commune porte dorénavant l'animation de la dynamique du Conseil Citoyen pour laquelle elle a missionné des agents en vue d'accompagner les Conseillers citoyens afin que chacun y trouve sa juste place, et de leur permettre une autonomie, une structuration dans leur fonctionnement, une prise d'initiative et de devenir force de propositions.

Il est également important de noter le financement par la Commune d'associations situées dans le quartier retenu en géographie prioritaire par l'État, associations œuvrant également en faveur du lien social, de l'expression citoyenne et du bien vivre ensemble sur le quartier. Ces associations subventionnées par la Commune sont Radio Pacot Lambersart (7 000 €), l'association « Consommation Logement et Cadre de Vie » (350 €), et l'association « Ça Urge » (300 €).

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'acter le soutien financier de la Commune aux projets menés relevant de la Politique de la Ville ;
- de valider le versement des subventions suivantes :

Structure	Montant	
Centre social Lino Ventura	14 747 €	fonction 410 ; nature 65748
Centre communal d'action sociale (PRE)	44 570 €	fonction 420 ; nature : 657363
Centre Communal d'Action Sociale (CV)	3 075 €	fonction 420 ; nature : 657363
Orchestre National de Lille	6 000 €	fonction 410 ; nature 65748

- d'acter la demande de subvention auprès de l'État de 6 200 € pour le projet « Prévenir c'est anticiper » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le 01 JUL. 2026

Affiché le 01 JUL. 2026

Pour extrait conforme,



Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain



Quentin VASSEUR
Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DM20260624_10
Objet :	Contrat de Ville et des solidarités ? Financement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Identifiant unique :	059-215903287-20260624-DM20260624_10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20260624-DM20260624_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	886 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20260624.10 contrat de ville _ financement communal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20260624-DM20260624_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	431 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2026 à 17h23min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2026 à 17h23min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2026 à 17h23min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2026 à 17h23min26s	Reçu par le MI le 2026-07-01